



**Examen de maturité gymnasiale 2025  
OS Économie et Droit**

**Droit**

**Donnée de l'examen**

**Nom :** \_\_\_\_\_

**Prénom :** \_\_\_\_\_

**Durée : 120 minutes (2 heures)**

**No de candidat :** \_\_\_\_\_

**Matériel autorisé :** Code des obligations (CO)

		<b>Durée estimée</b>	<b>Points attribués</b>
Partie 1	Recherche d'articles	15 minutes	6 points
Partie 2	Les vices des contrats	15 minutes	6 points
Partie 3	Droit du bail	30 minutes	12 points
Partie 4	Syllogisme	60 minutes	21 points
<b>TOTAL</b>		<b>120 minutes</b>	<b>45 points</b>

***Si un article de loi vous est demandé, vous devez le mentionner avec précision en écrivant le numéro d'article, éventuellement l'alinéa et la lettre, ainsi que le texte légal dans lequel il se trouve. Si cette information n'est pas donnée, aucun point ne sera attribué.***

**Exemple:**      JUSTE: art. 333a al.1 let. a CO    FAUX: art. 333 /1

**Consigne :**

- ▲ Les réponses pour les parties 1, 2 et 3 sont à effectuer sur les feuilles d'examens ;
- ▲ Pour le syllogisme, utilisez le canevas annexé. Si vous avez besoin de plus d'espace pour rédiger votre réponse, utilisez le verso du canevas.
- ▲ Vous trouverez en annexe des extraits de la LTr et de l'OLT1
- ▲ Les feuilles de brouillon que vous utiliserez sont à remettre à la fin de l'examen.
- ▲ La donnée doit également être rendue.
- ▲ Notez votre nom, prénom et numéro de candidat sur la donnée et **sur chaque feuillet de réponses**.
- ▲ **Veillez à faire deux dossiers séparés pour l'économie et le droit.**

**Partie 1 : Recherche d'articles**

**Veuillez retrouver l'article qui correspond aux propositions ci-dessous. Attention à bien le mentionner correctement.**

- a) Le locataire doit signaler au bailleur les défauts auxquels il n'est pas tenu de remédier lui-même.
- b) Celui qui, sans cause légitime, s'est enrichi aux dépens d'autrui, est tenu à restitution.
- c) Pendant le temps d'essai, chacune des parties peut résilier le contrat de travail à tout moment moyennant un délai de congé de sept jours ; est considéré comme temps d'essai le premier mois de travail.
- d) Le propriétaire d'un bâtiment ou de tout autre ouvrage répond du dommage causé par des vices de construction ou par le défaut d'entretien.
- e) Le débiteur d'une obligation exigible est mis en demeure par l'interpellation du créancier.
- f) Le vendeur ne répond pas des défauts que l'acheteur connaît au moment de la vente

**Partie 2 : Les vices des contrats**

**Quel vice rend ces contrats non valablement conclus ?**

**Veuillez justifier votre réponse et indiquer la base légale.**

- a) Sylvie paie Sandrine afin qu'elle mette des commentaires négatifs et des notes très insuffisantes à des restaurants concurrents sur Tripadvisor pour détériorer leur image et nuire à leur réputation.
- b) Serge menace Louis « Si tu ne vends pas ta maison à mon ami André, tes proches seront prochainement victimes de harcèlement et de violences physiques ». Craignant sérieusement pour sa sécurité et celle de ses proches, Louis vend sa maison à André.

**Partie 3 : Droit du bail**

**Un ami va louer un appartement à Fribourg dès juillet prochain pour poursuivre ses études à l'université. Le loyer est de CHF 1000.- par mois. Connaissant peu le droit du bail, il vous pose les questions suivantes. Veuillez le renseigner en indiquant les bases légales.**

- a) Qui doit assumer les frais suivants ?
  1. Le paiement de la taxe des eaux usées de l'immeuble.
  2. Le remplacement du joint d'un robinet qui fuit.
  3. Le changement du four de la cuisine qui est obsolète.
- b) Il aimerait sous-louer son appartement durant les vacances universitaires à des touristes qui sont prêts à payer CHF 2'500.- pour tout le mois d'août.
  1. Doit-il avertir le bailleur ?
  2. Le bailleur peut-il refuser la sous-location ? Si oui pourquoi ?
- c) Son contrat de bail est de durée indéterminée. Il ne contient pas de délai de congé. Peut-il partir du principe qu'il n'y en a pas et quitter l'appartement loué du jour au lendemain ?

**Partie 4 : Syllogisme**

Résolvez le cas suivant à l'aide du syllogisme. Les étapes 1 à 3 sont déjà remplies. Vous devez vous contenter de compléter le canevas annexé. Finalement, en tant que juge du tribunal fédéral, vous devez prendre position de manière claire et argumentée dans la partie synthèse.

Précisions :

- Les faits pertinents vous sont présentés dans l'étape 1.
- La synthèse finale doit reprendre tous les éléments pertinents que vous avez utilisés pour résoudre le cas. Les articles doivent en outre y être clairement mentionnés.
- Il est conseillé, dans la synthèse, d'utiliser des articles non présents dans le syllogisme. Dans ce cas veuillez simplement les noter correctement et les utiliser pour votre argumentation.
- Le travail doit être propre et rédigé correctement.

**Voici les questions auxquelles vous devez répondre dans votre synthèse :**

- a. **Est-ce que la durée maximale de travail peut être dépassée ?**
- b. **Qu'en est-il des heures de travail supplémentaire ? Doivent-elles être majorées ?**
- c. **Peut-on dire que Eve Asionfiscal avait une fonction dirigeante élevée ?**
- d. **Finalement, en tant que juge du tribunal fédéral, prenez position de manière claire et argumentée dans la partie synthèse concernant l'action en justice de Eve Asionfiscal**

<b>1. Les faits</b>	<p><b>Parties en cause :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• <i>Demanderesse</i> : Mme Eve Asionfiscal, ingénierie qualité.</li> <li>• <i>Défenderesse</i> : Mécatrax SA, entreprise industrielle jurassienne.</li> </ul> <p><b>Nature du contrat :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Contrat de travail à durée indéterminée signé le 15 janvier 2019, effectif dès le 1er mars 2019.</li> <li>• Salaire mensuel brut de 6'800 CHF, versé 13 fois par an.</li> <li>• Participation aux frais de déplacement.</li> <li>• Horaire hebdomadaire contractuel : 45 heures</li> </ul> <p><b>Clause contractuelle relative aux heures supplémentaires</b> (art. 8 du contrat) :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Les heures supplémentaires peuvent être exigées en cas de surcharge temporaire.</li> <li>• Nécessité d'une validation par la hiérarchie.</li> <li>• Compensation possible en temps ou en paiement, selon accord.</li> </ul> <p><b>Situation de fait particulière :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Dès septembre 2020 : surcharge importante de travail dans le service qualité due à un afflux de commandes.</li> <li>• Mme Eve Asionfiscal a travaillé régulièrement au-delà de l'horaire contractuel.</li> <li>• Les heures effectuées ont été documentées dans des rapports hebdomadaires transmis à la hiérarchie.</li> </ul> <p><b>Volume d'heures supplémentaires effectué :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• L'entreprise a connu un afflux important de commandes, entraînant un accroissement de la charge de travail dans le service qualité</li> <li>• Il y a 102 heures qui excèdent la durée maximale hebdomadaire de travail autorisée (45 heures), constituant du « travail supplémentaire » au sens de la LTr.</li> </ul> <p><b>Position de l'employeur :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Ne conteste pas la réalité des heures effectuées.</li> <li>• Refuse leur compensation (temps ou paiement), invoquant une flexibilité inhérente au poste.</li> </ul> <p><b>Action en justice :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Mme Eve Asionfiscal saisit le Tribunal des Prud'hommes en septembre 2021.</li> <li>• Elle réclame : <ul style="list-style-type: none"> <li>◦ Le paiement des heures supplémentaires.</li> <li>◦ La majoration de 25 % pour les heures constituant du travail supplémentaire.</li> </ul> </li> </ul>
<b>2.Questions</b>	<p>Les questions juridiques figurent sur la donnée.</p>

	Art. 12 al. 1 LTr	Art. 12 al. 2 LTr	Art. 9 OLT1
3. règles	a.		
4. Cond. d'application et conséquences juridiques (majeure : si)	b.		
	c.		

	a.
	b.
	c.
<b>5. Application aux faits (mineure : or)</b>	
	a.
	b.
	c.
<b>6. Conclusion</b>	

Nom, prénom, n :

Partie 4 - Syllogisme

**Synthèse**